

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

GT FLORE-CBN du 25 septembre 2020

Avis du groupe de travail « Flore-CBN » du CNPN sur le projet de PNA en faveur des Euphorbes du littoral de l'Île de La Réunion

Saisine du GT Flore-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-CBN du CNPN de se prononcer sur le projet de PNA en faveur des Euphorbes du littoral de l'Île de La Réunion rédigé par le Conservatoire botanique national (CBN) de Mascarin et présenté conjointement par la DEAL de La Réunion et le CBN de Mascarin.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-CBN du CNPN.

Documents examinés

- *CBN de Mascarin, PNA en faveur des Euphorbes du littoral de La Réunion (2020-2024), 74 p.
- *Avis du CSRPN de La Réunion sur ce projet de PNA en date du 20 septembre 2019.
- *Présentation orale s'appuyant sur un PPT lors de la séance du 25 septembre 2020.

Rappel du contexte

L'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2016 a fait évoluer le dispositif Plan National d'Action (PNA) qui concerne désormais les « *espèces endémiques identifiées comme étant en danger critique* » ou « *en danger* » dans la liste rouge nationale des espèces menacées, établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature ».

D'après la note du 9 mai 2017, il est possible de différencier 2 types de PNA :

1/ Le **PNA pour le rétablissement** qui caractérise les mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer la situation biologique de l'espèce (ou des espèces) à sauvegarder. Il doit être conçu comme un document de terrain, synthétique et opérationnel pour les acteurs en situation d'agir.

Sa durée est de 5 ans.

2/ Le **PNA pour la conservation** qui permet de capitaliser et de rendre disponible tout ce qu'il est possible de faire pour assurer la conservation à long terme de l'espèce (ou des espèces) concernée(s). Cela vaut en particulier pour les espèces qui ont fait l'objet d'effort dans le cadre d'un PNA rétablissement et que leur situation biologique est meilleure ou stabilisée.

Sa durée moyenne est de 10 ans.

Le PNA en faveur des Euphorbes du littoral de l'Île de La Réunion est proposé comme un PNA rétablissement pour une durée de 5 ans.

Analyse

Suite à la présentation du PNA en faveur des Euphorbes du littoral de La Réunion (2020-2024), les membres du GT Flore-CBN du CNPN ont effectué les remarques suivantes :

- dans le cadre de ce PNA, la conservation de l'habitat doit être la priorité de ce PNA,

- il faut également mettre en avant les autres espèces associées à ce PNA, d'autant que certaines sont des endémiques ;
- il faut préciser la nature des suivis et présenter un protocole pour l'ensemble des sites où des actions seront conduites,
- en ce qui concerne les opportunités financières, il est demandé au CBN de Mascarin de parler de mesure d'accompagnement plutôt que de mesure de compensation par rapport aux divers projets centrés autour de l'aéroport,
- enfin, les membres du GT Flore-CBN du CNPN demandent des précisions quant à la localisation des réintroductions, sur la nature des habitats à restaurer, ainsi que les méthodes de suivi prenant en compte la dynamique des populations.

Avis du CNPN

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes, le GT Flore-CBN du CNPN donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de PNA en faveur des Euphorbes du littoral de La Réunion (2020-2024).



Michel METAIS
Président de la Commission

ECB